



Travaux d'aménagement des locaux des associations étudiantes de l'ENS-PSL

Consultation n° 2026-025

MÉMO - Visite

Rappel de l'obligation de visite des sites	Au regard des prestations objet de la consultation, une visite du site concerné est obligatoire.	
	L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite de site concerné sera éliminée.	
	Les visites peuvent être particulièrement longues : les candidats doivent donc prévoir le temps nécessaire pour effectuer la visite du site dans son intégralité.	
	La visite des sites ne doit pas être partielle.	
Conditions de visite des sites	Les visites sont effectuées sur les seuls créneaux proposés dans le cadre de la consultation.	
	Aucune visite ne sera organisée / autorisée en dehors des créneaux proposés dans le dossier de consultation.	
Modalités de visite des sites	Etape 1 : Inscription préalable	
	Quand ?	Au plus tard la veille à 16h avant la date la plus proche retenue par le candidat
	Comment ?	En complétant le formulaire « visite de site » mis à disposition des candidats dans le dossier de consultation via le lien : https://enquetes.ens.psl.eu/index.php/927271?lang=fr
	Etape 2 : Le jour de chaque visite	
	En début de la visite	Se présenter sur le site pour l'heure de la visite choisie. Les retardataires ne seront pas attendus, les candidats doivent donc veiller à être ponctuels.
	En fin de visite	Chacune des visites est attestée par la signature d'une feuille d'émargement par chaque participant. Les participants aux visites doivent justifier de leur participation en complétant et signant une feuille d'émargement par site. Ce document servira lors de l'analyse des offres pour justifier tout rejet fondé sur l'absence de visite. Il relève donc de la responsabilité de chacun des candidats de s'assurer qu'il ait répondu à cette obligation avant de quitter chaque site de visite.
	Justificatif attestant de la visite des sites	
		Une attestation de participation sera transmise à la fin de chacune des visites au participant.

Questions / Renseignements complémentaires	La visite des sites permet aux candidats d'établir leur offre. Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis. Une réponse est alors envoyée à l'ensemble des candidats par la plateforme PLACE, au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des plis.
Adresse du site à visiter	École Normale Supérieure - PSL Locaux associatifs de l'ENS 45 rue d'Ulm 75005 Paris <u>Lieu de rendez-vous :</u> Accueil du 45 rue d'Ulm, 75005 PARIS
Dates des visites proposées	Mardi 07/07/2026 à 14h00
	Jeudi 09/07/2026 à 10h00
	Jeudi 16/07/2026 à 10h00